

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 18 août 2023 à 20h00 selon convocation en date du 11 août 2023

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absents excusés : M BESSE (a donné procuration à Mme MINARD)
M BOUILHAC (a donné procuration à Mme BRAULT)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VINCENT

Délibération N°2023-047 : 1^{ère} tranche des travaux de la Marpa et demandes de subventions

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet relatif à la première tranche des travaux de rénovation de la Marpa. Le coût total de l'opération est estimé à 39 456.50 € H.T. soit 46 981.50 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet ;
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès du conseil départemental de la Corrèze au titre de la contractualisation 2023-2025 ;
- De solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la CARSAT Centre Ouest au titre de l'appel à projet des lieux de vie collectif.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Approuvent le projet de rénovation de la Marpa - première tranche ;
- Arrêtent le plan de financement de l'opération comme suit :

Contractualisation 2023-2025 : 20%	7 891.30 € H.T.
CARSAT Centre Ouest : 50%	19 728.25 € H.T.
Fonds libres et / ou emprunt	11 836.95 € H.T.
TOTAL	39 456.50 € H.T.

- Sollicitent l'attribution de l'aide susceptible d'être accordée par Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze ;
- Sollicitent l'attribution de l'aide susceptible d'être accordée par la CARSAT Centre Ouest ;
- Désignent Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorisent à signer tous les actes à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Membres	13
Présents	11
Représentés	2
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Monsieur le Maire de LIGINIAC, le 18 août 2023.
Au registre sont les signatures

